

Médias

TRIMESTRIEL/ÉTÉ 2004

Ferdinand Nahimana a la conscience tranquille. Le fondateur de *Radio-Télévision Libre des Mille Collines* vient d'être condamné à la prison à vie par le Tribunal pénal international pour le Rwanda, mais il ne se sent pas coupable.

On lui reproche d'avoir contribué, en qualité de fondateur de *Radio-Télévision Libre des Mille Collines (RTL)*, à la mise en place d'un appareil de propagande qui a favorisé le génocide de 800 000 Tutsis et le massacre de centaines de milliers d'opposants hutus en 1994. Mais Nahimana ne se sent pas concerné. Il affirme n'avoir rien à se reprocher. Mieux : certain d'avoir servi au mieux les intérêts de son pays, il estime être victime d'un complot et servir de bouc émissaire dans un procès biaisé.

Comment un tel malentendu est-il possible ? Un an après le génocide, en 1995, le Conseil de sécurité des Nations unies met en place le TPIR. Ayant échoué à prévenir des massacres pourtant prévisibles, incapables de s'opposer aux tueries le moment venu, les Nations unies veulent s'acheter une bonne conscience en instaurant une justice internationale exemplaire. C'est dans ce cadre que le « procès des médias » s'inscrit. Il devait mettre en lumière de manière irréfutable le rôle joué par l'appareil de propagande para-étatique dans la planification et l'exécution du génocide de 1994.

Ce fameux procès commence en octobre 2000. Il s'achève par la condamnation, le 3 décembre 2003, à la prison à perpétuité pour crime de génocide et crime contre l'humanité des trois accusés jugés conjointement : Ferdinand Nahimana, Jean-Bosco Barayagwiza, cofondateur de la Coalition pour la Défense de la

PROCÈS NAHIMANA

Un rendez-vous manqué

Par Hervé Deguine Photos James Nachtwey

République (CDR), un parti politique radical, et dirigeant de *RTL*, et Hassan Ngeze, membre de la CDR et directeur de *Kangura*, un périodique extrémiste.

En dépit des moyens considérables mis à sa disposition, le bureau du procureur n'est pas parvenu à des conclusions claires. Son réquisitoire a mélangé des faits avérés et des accusations fantaisistes, fruits de manipulations orchestrées par différents groupes de pression, dont l'actuel gouvernement rwandais. Cette confusion a largement contribué à renforcer Nahimana et ses partisans dans leur conviction que c'était lui la victime. Mais elle n'explique pas tout.

Laissons de côté le « procès du procès », les conséquences catastrophiques de l'incurie et de l'incompétence d'une partie du personnel du TPIR, et intéressons-nous plutôt à Nahimana.

Car son procès soulève des questions fondamentales, dont la portée est universelle, et pour lesquelles on continue de chercher les réponses justes : Qu'est-ce qu'un « génocidaire » ? Comment devient-on complice d'un génocide ? Quels sont les faits qui permettent de juger un homme coupable de crime contre l'humanité ?

Toutes ces questions, l'accusation les a éludées en dressant de Nahimana le portrait caricatural d'un homme né pour devenir un tueur, sinon par les armes — il n'a jamais combattu — du moins par les mots. Elle a fait de lui un intellectuel-monstre en puissance que les faits ont révélé, un idéologue extrémiste de la première heure, une sorte de « Goebbels tropical ». Discréditant les preuves solides dont elle disposait pourtant, elle s'est nourrie de faux témoignages, construits de toutes pièces pour l'occasion, trop contente de pouvoir ainsi éviter un débat complexe pour lequel elle ne s'était pas préparée. Sans hésiter à forcer le trait jusqu'à l'absurde, l'accusation a présenté l'ensemble de l'itinéraire de Nahimana à partir de son point d'arrivée, cédant ainsi à ce que Raymond Aron appelle « l'illusion rétrospective de la fatalité ».

Le vrai procès de Nahimana, le procès au cours duquel on aurait pu tenter d'expliquer comment un homme remarquablement intelligent, éduqué dans les meilleures universités occidentales, promis à une carrière universitaire brillante, a tout doucement glissé le long d'une pente qui l'a rangé dans le camp des acteurs du génocide, ce procès n'a pas eu lieu. Aux yeux de l'accusation, la « banalité du mal », pour reprendre l'expression de la philosophe Hannah Arendt, n'était pas assez convaincante. C'est pourtant la terrible vérité que rappelle le cas Nahimana : la plupart des collaborateurs d'un génocide, la masse de ceux qui rendent possible un génocide, est faite de gens normaux progressivement associés, par petites touches successives, à une entreprise anormale.

Si l'on devait résumer la biographie de Nahimana, elle tiendrait en trois lignes d'une grande simplicité : c'est l'histoire d'un fils de paysan intelligent et travailleur qui, pour gravir les échelons de la

société, accepte progressivement, en connaissance de cause et en toute bonne conscience, de couvrir une entreprise criminelle. C'est ce qui rend ce personnage à la fois intéressant et effrayant : Nahimana ne ressemble pas à un monstre ; il ressemble à chacun d'entre nous. Son histoire nous parle parce que nous pouvons nous y reconnaître.

Ferdinand Nahimana est né en 1950 à Garonde, une petite commune située au nord du Rwanda. Ses parents sont cultivateurs. Ils ne sont ni riches, ni pauvres : ils parviennent à nourrir quotidiennement leurs enfants, à les élever dans des conditions décentes, à les pousser dans les études. De toute la fratrie, Nahimana est le plus doué. C'est sur lui que se portent rapidement tous les espoirs. Il impressionne par ses capacités intellectuelles, par sa mémoire, par sa curiosité aussi. La famille de Nahimana est catholique, et très croyante. Un temps, il envisage de s'engager dans la prêtrise. Après la mort de son père, sa mère l'en dissuade. En 1972, il entre à l'université nationale du Rwanda.

Étudiant brillant. Nahimana est un étudiant brillant. Sérieux, très pointilleux, il se découvre progressivement une véritable passion pour l'histoire de son pays. Enfant, à la veillée, il écoutait des heures durant les anciens déclamer les contes et légendes traditionnels. Tout imprégné de cette culture orale, Nahimana rêve d'étudier ce passé glorieux et méconnu.

Mais, au Rwanda plus qu'ailleurs, le passé est un enjeu de pouvoir. Longtemps, les historiens rwandais ont été membres de la cour royale et leur savoir ne devait servir qu'à renforcer l'autorité du monarque. Certains sujets ne devaient pas être abordés ; d'autres devaient être présentés de façon à soutenir la cause du lignage dominant, en l'occurrence le clan tutsi des Niyiginya.

À l'époque où Nahimana étudie à l'université, les choses ont changé. Depuis la « Révolution sociale » de 1959, la proclamation de la République et l'établissement de l'indépendance en 1962, les Hutus sont au pouvoir. La voie est libre pour une nouvelle interprétation de l'histoire.

C'est dans ce contexte que Nahimana, d'abord comme étudiant, puis comme enseignant, s'initie à la recherche scientifique et commence à étudier de façon systématique l'histoire des clans de sa région d'origine. De manière presque fortuite, il découvre que, contrairement à ce que l'histoire officielle affirme depuis des décennies, le Rwanda n'a pas toujours été un État unitaire, centralisé, gouverné par une monarchie unique établie au sommet de la hiérarchie sociale. Pragmatique, soucieux de revenir aux sources de l'histoire orale, Nahimana se rend dans les endroits les plus reculés du Rwanda. Il rencontre les descendants des derniers rois évincés au début du siècle ou dans les années vingt par le pouvoir central, grâce au soutien des colons belges. Il se rend compte qu'il existait, dans le nord, le nord-est et l'est du Rwanda, des royaumes locaux

puissants, élaborés, qui n'avaient rien à envier au pouvoir central, et qui auraient sans doute survécu si les puissances coloniales et l'Eglise catholique n'avaient appuyé les rois tutsis dans leur entreprise d'unification de la nation à leur profit. Pour Nahimana, l'injustice est évidente : ces royaumes disparus, qui prouvent la splendeur passée de certains lignages hutus, doivent retrouver la place qui leur revient dans la mémoire collective des Rwandais.

Nous sommes en 1979. Nahimana n'a pas trente ans. Il a achevé ses études universitaires ; il est jeune professeur à la faculté des lettres et présente ses premiers travaux de recherche à l'un des plus prestigieux historiens rwandais, Alexis Kagame. Celui-ci reconnaît tout de suite dans Nahimana un chercheur hors pair. Non seulement, au cours de ses enquêtes, il a rassemblé une documentation de premier ordre, mais encore, grâce à sa capacité à conceptualiser l'histoire, il remet en cause les fondements de l'historiographie dominante. Kagame réalise tout de suite la portée considérable des découvertes de Nahimana : c'est tout le discours sur l'histoire de l'édification de la nation rwandaise qui est remis en cause. Kagame — qui est pourtant Tutsi — invite Nahimana à présenter ses travaux à l'occasion d'un colloque universitaire qui se tient à Bujumbura, la capitale du Burundi voisin. La carrière internationale de Nahimana est lancée.

Entre 1979 et 1984, Nahimana approfondit ses recherches et multiplie les publications. Il est élu doyen de la faculté des lettres. L'enfant des collines, le fils de paysan est devenu un notable. Bien introduit, il obtient bientôt une bourse pour étudier à Paris. En 1986, il soutient sa thèse d'Etat à l'université de Paris VI. Dès son retour au Rwanda en 1987, il est nommé professeur. Marié, père de famille (il a quatre enfants), personnage influent dans sa commune d'origine, Nahimana est aussi l'un des intellectuels les plus en vue du pays.

L'avenir est prometteur pour Nahimana. Pas pour le Rwanda. Depuis quelque temps, le pays est confronté à une grave crise économique. L'effondrement des cours du café et du thé, les deux principales richesses que le Rwanda exporte, prive le régime de ses ressources en devises. Les salaires des fonctionnaires ne sont plus payés. Une série de mauvaises récoltes provoque le retour de la famine, d'autant que la pression démographique atteint des sommets sans pareils en Afrique (la population a doublé en vingt ans). Au fond, c'est tout le modèle de développement du pays qui est en faillite. Or, le régime mis en place par le président Habyarimana depuis son arrivée au pouvoir en 1973 est incapable de faire face à ces nouveaux défis. Dominé par le Mouvement pour la révolution nationale et le développement (MRND), parti unique au pouvoir, l'Etat est paralysé. Corruption, népotisme et incompétence gangrènent toute la société.

Comme on pouvait s'y attendre, la contestation se développe rapidement. La nouvelle classe moyenne urbaine, restreinte mais

active, s'inspire des mouvements démocratiques qui émergent dans les pays voisins. Des partis politiques illégaux sont constitués, appuyés par une presse privée tout aussi illégale. Démocratie, transparence, partage du pouvoir, mais aussi accès à l'éducation, à la santé, aux emplois sont les principales revendications des mouvements contestataires.

C'est dans ce contexte de grande tension sociale et politique qu'éclate la guerre de 1990. Le Front patriotique rwandais (FPR) attaque le Rwanda depuis ses camps basés en Ouganda. Créé par les descendants des Tutsis chassés du Rwanda au moment de la « Révolution sociale », le FPR s'est assigné la mission de permettre le retour de ces 600 000 réfugiés, au besoin par les armes. Le 1^{er} octobre 1990, profitant de l'instabilité politique née de la contestation interne, le FPR lance une première attaque. Celle-ci se solde par un échec militaire mais par un succès politique : la question du FPR et des réfugiés est désormais placée au centre du débat politique.

Pour sa part, Nahimana est convaincu que la question des réfugiés n'est qu'un prétexte pour le FPR. Pour lui, cette organisation rebelle, animée par les descendants directs du clan royal chassé du trône en 1959, militairement soutenue par l'Ouganda, vise ni plus ni moins la conquête du pouvoir dans sa totalité. Il considère cette agression d'autant plus redoutable qu'elle s'appuie sur les mouvements d'opposition interne — les nouveaux partis démocratiques — qui, tout en se méfiant des ambitions inavouées du FPR, voient néanmoins en lui un allié contre la dictature finissante d'Habyarimana. Face à ce jeu triangulaire complexe, Nahimana, comme beaucoup d'autres intellectuels rwandais à ce moment-là, ne voit qu'une seule solution : la défense à outrance du régime Habyarimana, garant, malgré ses défauts et ses crimes, de l'unité nationale et des acquis de la « Révolution sociale ».

C'est pourquoi Nahimana accepte de participer en novembre 1990 à une délégation d'intellectuels rwandais qui donne une série de conférences en Europe pour dénoncer la guerre engagée par le FPR. C'est également pour cette raison qu'il accepte, un mois plus tard, de prendre la direction de l'Orinfor — Office rwandais de l'information, sorte de ministère de la Propagande — que lui confie en personne le chef de l'Etat. Ce choix de Nahimana est un acte décisif qui change le cours des choses et appelle deux remarques. Premièrement, si Nahimana était mort la veille du 1^{er} octobre 1990, il aurait laissé le souvenir d'un excellent universitaire promis à une belle carrière ; rien de plus, rien de moins.

**C'est l'histoire d'un fils de paysan intelligent
et travailleur qui, pour gravir les échelons
de la société, accepte progressivement de couvrir
une entreprise criminelle.**

Contrairement au portrait que ses adversaires tentent de dresser de lui *a posteriori*, rien, jusqu'à cette date, ne permet de classer Nahimana dans le camp des « extrémistes » ou des « comploteurs » du génocide.

Deuxièmement, la vive réaction de Nahimana face à l'agression du FPR n'est pas un cas isolé, bien au contraire. En 1990, dans leur majorité, les Rwandais sont hostiles à cette guerre, quelle que soit par ailleurs leur opinion sur le régime Habyarimana. Ce n'est que progressivement, au fil des mois, que l'hostilité d'une partie de l'opinion publique à l'égard du pouvoir MRND se renforce, en grande partie en raison des crimes et des erreurs du pouvoir, puis de sa dérive ethnicienne. La question n'est donc pas tant d'expliquer le soutien de Nahimana au régime Habyarimana en 1990 que de comprendre pourquoi, dans les années qui suivent, il ne prend pas ses distances.

Délibérément donc, Nahimana quitte le terrain universitaire pour entrer sur celui de la politique. Il fait ce choix à un moment crucial pour le pays : la période 1990-1994 est marquée par l'échec de la transition démocratique, la montée des extrémismes radicaux, et finalement la guerre à outrance et le génocide des Tutsis. Nahimana est à la fois un acteur de premier plan et un homme aspiré malgré lui par la brusque accélération de l'histoire rwandaise. Il décide en connaissance de cause, mais sans nécessairement se rendre compte de ses glissements successifs. Son travail d'historien et sa notoriété sont instrumentalisés par la propagande et, quand il n'encourage pas, Nahimana laisse faire. A la direction de l'Orinfor, il agit à la fois par conviction — c'est un partisan inconditionnel d'Habyarimana — et par opportunisme. Il évite toute prise de position dangereuse pour lui, soucieux avant tout de plaire au pouvoir. Hautain et imbu de lui-même, il gère avant tout sa carrière personnelle. Assez bien d'ailleurs : après diverses péripéties et quelques graves « revers » (en 1992, on lui reproche d'être indirectement responsable du massacre de centaines de Tutsis dans la région du Bugesera), sa carrière progresse rapidement. Trois mois avant le début du génocide, il est nommé ministre du futur gouvernement de coalition où il représente le MRND, aux côtés des partis d'opposition démocratique et du FPR.

Mais ce gouvernement ne sera jamais mis en place. Le 6 avril 1994, le président Habyarimana est assassiné. Le Rwanda sombre dans le chaos. Militaires des Forces armées rwandaises, soldats de la garde présidentielle, miliciens « Interahamwe » et civils se retrouvent côte à côte pour la « chasse aux Tutsis », qui bientôt s'étend à tout le pays. En moins de cent jours, près d'un million de Tutsis et d'opposants hutus sont assassinés, pour la plupart à la machette. Les massacres ne cessent qu'après la victoire militaire du FPR, qui s'empare du pays. Qu'a fait Nahimana durant ces trois mois ? Deux choses : il a dirigé *RTL*M, la station de radio

extrémiste qui incitait au génocide ; il a collaboré activement au gouvernement intérimaire responsable du génocide, affirme l'accusation. Il n'a pratiquement rien fait, serait-on plutôt tenté de répondre, alors qu'il aurait pu faire beaucoup pour dénoncer le génocide.

Première accusation : contrairement aux charges retenues par le TPIR, il semble que Nahimana n'ait pas dirigé *RTL*M durant le génocide. Il ne fait aucun doute qu'il en est l'un des fondateurs, et même le principal fondateur. Il n'a pas eu l'idée, il n'a pas apporté l'argent, il n'a pas choisi l'équipe, mais sans lui le projet de créer *RTL*M en juillet 1993 n'aurait pas pu voir le jour. Nahimana a été le liant, la seule personne compétente et rigoureuse qui a permis de faire aboutir le projet. En somme, il a été un bon chef de projet, un contremaître consciencieux. Sa responsabilité est donc totale, et d'ailleurs il la revendique. Mais, à partir de l'hiver 1993, Nahimana prend ses distances vis-à-vis de la radio. Le 7 avril 1994, le lendemain de l'attentat qui a coûté la vie au chef de l'Etat rwandais, il ne se rend pas à *RTL*M pour orienter les actions de propagande. Au contraire, il se réfugie avec sa femme et ses enfants à l'ambassade de France et y reste jusqu'à ce que le groupe de réfugiés auquel il s'est joint soit « exfiltré » au Burundi, le 12 avril. Par la suite, les contacts entre Nahimana et *RTL*M sont presque inexistantes.

Faux témoignages. L'accusation a voulu absolument prouver que Nahimana continuait à diriger la radio. Pour ce faire, elle a produit des faux témoignages dont certains étaient tellement invraisemblables que les juges ont refusé de les retenir à charge. Il aurait été plus judicieux d'insister sur les occasions que Nahimana avait d'intervenir pour faire cesser ou pour dénoncer les appels au meurtre de *RTL*M et qu'il n'a pas saisies. Le vrai crime de Nahimana durant cette période, c'est son silence. Il avait le pouvoir — à la fois la légitimité et la capacité — de faire, et il n'a rien fait. Mais ce crime par omission n'a pas semblé suffisant. On a donc inventé des accusations farfelues, au plus grand profit de Nahimana, qui dispose maintenant de bons arguments pour défendre son « innocence ». En un sens, le travail bâclé de l'accusation a pavé par avance la route du révisionnisme.

Deuxième accusation : la collaboration de Nahimana au gouvernement intérimaire. Laissons de côté les aspects formels — Nahimana n'est « que » conseiller politique du président Théodore Sindikubwabo, et encore ne l'est-il que de manière informelle, durant les derniers jours du régime. Ce qui frappe dans la décision de Nahimana de revenir au Rwanda le 23 avril — alors qu'il a été évacué avec sa famille au Burundi, puis au Zaïre, et qu'il pourrait s'éloigner de la zone de conflit, comme d'autres le font — c'est son absurdité. Que peut-il attendre d'un engagement dans cette cause perdue ? Qu'a-t-il à gagner ? Alors que beaucoup prennent progressivement leurs distances vis-à-vis du pouvoir génocidaire,

ou passent carrément dans le camp du FPR, Nahimana au contraire s'engage de plus en plus dans la « collaboration », au point de passer pour le dernier porte-parole *de facto* du régime quelques heures avant son effondrement.

L'accusation n'a pas tenté d'expliquer ce choix totalement irrationnel chez un homme dont, par ailleurs, elle a bien montré l'esprit pragmatique et calculateur. Elle a investi tous ses efforts pour évaluer — et surévaluer — le périmètre de ses responsabilités. En réalité, on sait, notamment grâce aux documents publiés par la mission parlementaire française d'enquête sur le Rwanda, que Nahimana n'a jamais été pris au sérieux par ses interlocuteurs et qu'en fin de compte, il ne représentait que lui-même.

L'énigme reste entière. Pourquoi cette obstination absurde jusqu'à la chute du régime ? Pourquoi cet acharnement à défendre l'indéfendable ? Pourquoi cette volonté de justifier ce qui ne peut l'être ? En 1995, depuis son exil au Cameroun et alors qu'il s'attend à être arrêté, il publie un pamphlet, « L'élite hutue au banc des accusés », dans lequel il cautionne globalement l'action de *RTL*. Durant tout son procès et depuis sa condamnation, il persiste à revendiquer ses actions et prises de position. Qu'est-ce qui justifie une telle attitude ? Seul Nahimana peut répondre à cette question.

Mais l'une des clés est peut-être tout simplement l'aveuglement total de Nahimana face à la réalité. Entre 1990 et 1994, par intérêt, par calcul, par conviction aussi, il s'est enfermé dans une logique d'hostilité vis-à-vis du FPR, de haine pourrait-on dire, et cette haine tourne à l'obsession, l'aveugle et le rend sourd à ce qui l'entoure. Que le FPR soit une organisation criminelle coupable d'un grand nombre de meurtres et de massacres avant, pendant et depuis le génocide ne fait plus aucun doute. Mais cette réalité devait-elle suffire à cautionner un régime finissant qui a conduit le pays à commettre un génocide ?


Progressivement, Nahimana s'est départi de son esprit critique, lui dont la clarté d'analyse était pourtant reconnue, pour sombrer dans la spirale d'une propagande invraisemblable. L'un des exemples les plus frappants est le texte qu'il rédige en février 1993, alors que les soldats du FPR ont manqué de peu de s'emparer de Kigali et de faire tomber le régime. Il évoque l'existence d'un vaste « complot » animé par une « ligue tutsie » visant à imposer un « empire hima » rassemblant dans une même entité l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi.

Nahimana n'a jamais pris les armes, il n'a jamais directement incité à tuer, mais tout dans son comportement contribuait à cautionner le flot de haine qui envahissait progressivement une partie de la société rwandaise. Sa vraie responsabilité, en tant qu'intellectuel authentique, et qui d'ailleurs revendique ce statut, est morale plus que matérielle. Il a sciemment induit en erreur un grand nombre de ses compatriotes en légitimant les mouvements

de radicalisation de l'opinion. Il n'a pas appelé au meurtre sur *RTL*, mais il a couvert, mois après mois, les dérapages successifs de ceux qui, finalement, le moment venu, ont laissé libre cours à leur agressivité sur les ondes de la radio.

Le crime de Nahimana, c'est d'avoir contribué à banaliser la déshumanisation progressive de ses adversaires en cautionnant l'emploi d'une rhétorique proprement monstrueuse. Il y aurait beaucoup à écrire sur la représentation métaphorique et symbolique de « l'ennemi » dans la propagande de *RTL*. Comme les autres médias extrémistes, *RTL* s'en prend d'abord au FPR en tant qu'organisation, puis à ses combattants tutsis, puis aux Tutsis en général, qui ne sont plus décrits comme des hommes, mais comme des « cafards », des « cancrelats », des « serpents » à « écraser », ou de la « vermine » à « exterminer ». Nombre de paysans hutus tuent leurs voisins tutsis — pas seulement les hommes en âge de combattre : femmes, enfants, vieillards ne sont pas plus épargnés qu'on n'épargne les racines d'une mauvaise herbe — sans éprouver le moindre doute, le moindre remords, convaincus de contribuer au « nettoyage » du pays. Deux récits de Jean Hatzfeld, « Dans le nu de la vie » (2002) et « Une saison de machettes » (2003), décrivent avec force et sobriété cette sinistre réalité. En mettant en place *RTL*, en cautionnant la dérive de la rédaction à partir de l'automne 1993, Nahimana a contribué à rendre plus facile le « passage à l'acte » — c'est-à-dire l'assassinat — après le 6 avril, alors qu'il aurait pu contribuer à ériger des barrières morales.

Dans les semaines qui précèdent le génocide, Nahimana est convoqué à plusieurs reprises au ministère de l'Information, avec Félicien Kabuga, richissime homme d'affaires et financier de la radio, et Jean-Bosco Barayagwiza. Le ministre, Faustin Rucogoza, presse *RTL* d'amender sa ligne éditoriale, qu'il juge incendiaire. Il sait de quoi il parle : il sera lui-même assassiné le 7 avril, avec sa femme et leurs huit enfants. Nahimana ne cesse au contraire de la défendre au nom de la « liberté d'expression » et du « droit à la parole ».

Nahimana a dévoyé les principes moraux et éthiques que d'ordinaire un intellectuel défend. Aurait-il été entendu s'il avait finalement réagi ? Aurait-il eu le pouvoir d'imposer un changement et de calmer les passions dans le contexte explosif qui précède le 6 avril ? On l'ignore ; il ne l'a pas fait. Il est dommage que le TPIR ne l'ait pas jugé sur ce crime par omission. 

Hervé Deguine est journaliste et éditeur.

Dernier ouvrage paru : « Gardons espoir pour le Rwanda » aux éditions Desclée de Brouwer.

L'énigme reste entière.

Pourquoi cette obstination absurde jusqu'à
la chute du régime ? Pourquoi cet acharnement
à défendre l'indéfendable ?